



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

15 JUILLET 2014 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Bernadette LORIN (COUSANCES), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT), Florent RENAUDIN (BRILLON), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Régis DUPONT (COUSANCES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Assistaient : Jean-Noël FOURNIER (ANCERVILLE), Dominique DUPUIS (BAZINCOURT), Alain CLEDAT (JUVIGNY), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Delphine LECHAUDEL (COUSANCES), Martine JOSEPH (ANCERVILLE-excusée), Annaïck YVON (ANCERVILLE), Gérard CHÂLONS (pouvoir à A. MATTIONI), Roland DUFOUR (SOMMELONNE-excusé).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 9 Juillet 2014



ORDRE DU JOUR

SCOLAIRE

Prise de compétence

ENVIRONNEMENT

*Attribution du marché de collecte et de traitement des ordures ménagères et du verre
Renouvellement de la convention OCAD3E au 01/10/2014*

ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES

Loyers

Ô COMME 3 POMMES

Équipement

GYMNASE INTERCOMMUNAL

Représentation de l'étude

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

1 – SCOLAIRE :

Jacky LEMAIRE réaffirme sa volonté d'intégrer la compétence scolaire dans les statuts de la CODECOM pour les raisons suivantes :

- Offre d'un service cohérent et pérenne sur notre territoire
- Suppression de la compétition entre groupes scolaires pour attirer des élèves en pratiquant des tarifs de prestations périscolaires concurrentiels
- Un service scolaire et périscolaire de qualité est un atout pour attirer les jeunes ménages
- Eviter les fuites sur les départements voisins (*ex. S.I.S. Baudonvilliers/Sommelonne*) : il y a 5 ans, le S.I.S. créait un 4^{ème} poste, aujourd'hui le site de Sommelonne est fermé et les parents se tournent vers les écoles de Haute-Marne
- Mutualisation des moyens pour éviter les fermetures de classes. Ceci permettrait la renégociation d'un nombre important de contrats (*assurances, copieur, etc...*) et l'économie réalisée pourrait être consacrée à la formation du personnel d'encadrement (*ex. BAFA*).
Lors de la prochaine rentrée, l'aménagement des rythmes scolaires va se traduire individuellement en simple garderie par manque de moyens financiers, alors qu'un agent possédant le BAFA pourrait intervenir et proposer collégalement des activités plus intéressantes
- L'Inspection Académique émet une pression croissante pour que le territoire s'organise et il est urgent que nous réagissions avant que l'on nous impose une situation (*il est rappelé que l'Inspection Académique ferme les classes, pas les écoles*). Nous avons la possibilité de nous regrouper pour faire entendre notre voix et pouvons rester à l'initiative sur une compétence majeure pour l'avenir de notre territoire. Avec 1000 enfants, nous renforçons notre écoute.
- Quelques communes ont signé une convention C.E.J. (*Contrat Enfance et Jeunesse*) avec la C.A.F., ceci pourrait être généralisé grâce au savoir-faire de la CODECOM en ce domaine. Le Président rappelle que, dans ce cas, la C.A.F. participe au financement des garderies (*ex. 115 € : enfant/an au S.I.S. de la Vallée de la Saulx*).

Jacky LEMAIRE prend le cas des communes de Cousances, Juvigny et Savonnières qui désirent se regrouper pour créer un groupe scolaire situé à Cousances et résoudre les divers problèmes de vétusté et d'accessibilité rencontrés actuellement.

Si la compétence scolaire est prise par la CODECOM, ce projet pourra être réalisé. Sinon, ce projet sera probablement abandonné, la préfecture refuse désormais la création de S.I.S. (*2 écoles seront sous tension*).

Jacky LEMAIRE comprend que ce transfert de compétence effraie les petites communes mais, des solutions existent pour ne pas leur faire perdre leurs capacités de financement comme le lissage des taux sur plusieurs exercices ou le versement à ces communes d'une partie du fond de péréquation. **Nous avons un devoir de solidarité entre communes.**

Michèle BERTRAND explique qu'elle aura du mal à convaincre ses administrés qui ont déjà dû faire face à la R.E.OM. (*leur facture a été multipliée par 2*). Elle propose d'élargir le débat au-delà des limites géographiques. Jacky LEMAIRE confirme que nous devons ouvrir les débats futurs avec nos voisins.

Alain ROMBI pose le problème de l'évolution de la carte géographique du département.

Jacky LEMAIRE informe le Conseil qu'une nouvelle réforme de l'intercommunalité est en cours, le seuil serait de 20 000 habitants. Ceci implique que nous serons certainement obligés de fusionner avec des intercommunalités voisines.

Nous ne pouvons pas bloquer ce projet en attendant car nous ne savons pas à quelle échéance ces fusions auront lieu.

Francis LEROUX fait remarquer que les écoles rurales n'ont rien à envier aux grosses structures en qualité d'enseignement et insiste sur le fait qu'il faut organiser et mutualiser l'existant.

Il appartiendra à chacun d'expliquer ce choix clairement à ses administrés et que, si la pression fiscale est plus importante, Jacky LEMAIRE se propose d'intervenir auprès des conseils municipaux qui le souhaiteraient et rappelle que tous les conseillers municipaux sont invités à une réunion qui aura lieu le **lundi 15 Septembre à 20 h 30 (lieu à préciser). Les délibérations municipales seront à prendre après cette date et avant le 15 Octobre.**

Après débat, il est demandé aux élus de se prononcer sur la prise de compétence scolaire et de la compétence périscolaire jouxtant le temps scolaire (*garderies matin et soir, cantines, Nouvelles Activités Périscolaires*). Serge MULLER demande un vote à bulletin secret, le nombre de conseillers n'étant pas suffisant pour satisfaire cette demande (7), il est procédé à un vote à main levée.

Les élus se prononcent favorablement à la prise de compétence scolaire, à l'exception de :

Serge MULLER, Jean-Noël PIERRE, Philippe MALAIZE, Gilles DUBAUX, Alain ROMBI : contre
Michèle BERTRAND : abstention

Suite à ce vote favorable, Jacky LEMAIRE explique qu'il est nécessaire de créer un comité de pilotage pour travailler en partenariat avec l'Inspection Académique dès ce prochain mois de Septembre. Il devra être composé d'un représentant de chacun de nos groupes scolaires.

Florent RENAUDIN et Daniel CLAQUIN se sont déjà engagés et les autres communes doivent informer très rapidement la CODECOM du nom de leurs représentants.

2 – ENVIRONNEMENT :

- Attribution du marché de collecte des ordures ménagères :

Francis THIRION rappelle que ce marché arrive à échéance le 30/09/2014 et qu'il convenait de lancer une procédure.

Il informe les élus que la commission d'appel d'offres s'est réunie avant ce Conseil Communautaire et regrette une fois de plus qu'il n'y ait pas de concurrence puisque sur les 2 lots, nous n'avons reçu que 2 offres : 1 pour les OM (*SITA DECTRA*), 1 pour le verre (*SALEUR RECYCLAGE*).

VEOLIA souhaitait soumissionner uniquement sur le traitement, la CODECOM n'ayant pas dissocié le traitement de la collecte (*craignant de ne pas avoir de réponse pour la collecte, qui n'intéresse pas les prestataires*), cette société n'a pas répondu.

Jacky LEMAIRE commente les résultats :

	Offre Bi-flux (en € HT)	Offre Mono-flux (en € HT)
Collecte OMR/Habitant (<i>sacs noirs</i>)	22.51	21.92
Collecte bi-flux/Habitant (<i>sacs bleus/jaunes</i>)	5.62	5.47
Traitement OMR + TGAP/Tonne	120.15	120.15
Tri Corps Plats/Tonne	84.50	172.00
Tri Corps Creux/Tonne	408.00	
Total/an	629 408.00	620 400.00
# par rapport au prix actuel	+ 1 000.00	-8 000.00

Il informe le Conseil que, désormais, nous sommes les seuls à trier les corps plats et les corps creux séparément, les autres collectivités étant passées au mono-flux, c'est pourquoi le marché a été rédigé avec l'option mono-flux.

Le Conseil doit maintenant faire le choix de passer soit en mono-flux, soit de rester en bi-flux malgré l'augmentation de tarif.

Des contacts ont été pris avec l'ADEME et d'autres collectivités passées en mono-flux et il ne semble pas qu'il y ait eu augmentation des refus de tri ni une baisse des subventions ADEME.

- Attribution du marché de collecte et de traitement du verre :

Le montant du marché actuel est de 100 214 € TTC pour 6 ans

La proposition de la société SALEUR est de 112 988.90 € TTC pour 6 ans

Francis THIRION constate que la hausse est importante mais que les sommes qui nous sont reversées pour le recyclage du verre compensent la majeure partie de la dépense.

Le Président rappelle que ces marchés sont passés pour une durée de 3 ans renouvelables une fois.

Après débat, le Conseil opte pour la collecte en mono-flux par 26 voix contre 1 abstention (*Y. Stocker*) et autorise le Président à signer les différents contrats avec les prestataires suivants :

	Ordures ménagères (<i>bi-flux</i>)	Ordures ménagères (<i>mono-flux</i>)	Verre
SITA DECTRA	4 292 614.35 € TTC	4 233 050.81 € TTC	
SALEUR			112 638.90 € TTC

En ce qui concerne le nouveau marché de collecte des ordures ménagères, le passage en mono-flux ne sera effectif qu'au 1^{er} Janvier 2015.

Il précise également que la commission Environnement devra travailler avec le prestataire de collecte et de traitement des Ordures ménagères pour mettre éventuellement en place un système de redevance incitative d'ici à 2018.

- Renouvellement de la convention OCAD3E :

Notre CODECOM doit renouveler la convention qui la lie à OCAD3E (*organisme coordonnateur pour la collecte et le traitement des D3E*) avant le 01/10/2014.

Jacky LEMAIRE précise que cette collecte est assurée gratuitement et qu'OCAD3E nous reverse trimestriellement une somme correspondant à la reprise des matériaux selon leur cours et leur type (*environ 4000 € en 2013*).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord et autorise le Président à signer la convention de renouvellement avec OCAD3E.

3 – ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES :

Le Président informe le Conseil que la réception des travaux concernant l'antenne médicale de Cousances a été réalisée fin Juin et qu'il convient désormais de fixer les loyers des professionnels de santé.

Il propose que, dans un souci d'homogénéité avec les professionnels d'Ancerville et de Lisle en Rigault, le loyer soit fixé à 4.50 €/m²/mois, ce qui correspondrait aux montants suivants :

- Cabinet Médecin : 45 m² x 4.50 €/m² = 202.50 €
- Cabinet Infirmier : 42 m² x 4.50 €/m² = 189.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord, autorisent le Président à signer les différents contrats de location à compter du 1^{er} Juillet 2014.

4 – Ô COMME 3 POMMES :

- Règlement intérieur et projet d'établissement :

Ces documents ont été transmis par mail à chacun des membres du Conseil et Francis LEROUX, Vice-Président en charge du dossier précise que ces derniers ont été rédigés pour le site d'Ancerville et désormais, il conviendrait d'intégrer les sites de Brillon et Cousances.

Considérant que ces documents réglant les horaires d'ouverture, les priorités d'accueil, l'apprentissage de la vie en collectivité ont été validés par la commission Petite Enfance et qu'il n'existe pas d'autre modification, les membres du Conseil Communautaire autorisent l'ouverture des sites d'accueils de BRILLON en BARROIS et COUSANCES les FORGES et acceptent le règlement intérieur et le projet d'établissement modifiés valables pour les trois sites des multi-accueils Ô comme 3 pommes.

- Équipement des structures de BRILLON et COUSANCES :

Afin de pouvoir accueillir les enfants, dès le 1^{er} Septembre prochain, dans les meilleures conditions possibles, il convient de passer commande des divers équipements (*meublier, électroménager, informatique, pédagogique, jeux, entretien,...*). Il liste le matériel nécessaire :

Fournisseurs	Équipement	Montant HT
Triangle Informatique	Matériel informatique	2 215.37 €
Agora+	Logiciel + matériel informatique	10 517.80 €
Miler	Electroménager	5 780.72 €
Presta Baby+UGAP+WESCO	Matériel pédagogique + équipements divers	53 752.84 € (<i>engagés</i>) 2 000 € (<i>divers à prévoir</i>)
Equip'Buro	Mobilier de bureau	1 000.00 €
Manutan Collectivités	Jeux extérieurs	8 704.38 €
En cours	Matériel d'entretien	1 000.00 € (<i>estimés</i>)
	TOTAL	82 971.31 € (<i>engagés</i>) 84 971.31 € (<i>à prévoir</i>)

Jacky LEMAIRE précise que le montant prévu au budget est de 114 000 € (*38 000 € aux chapitres 20 et 21, le reste à prendre sur les dépenses imprévues*) et que les subventions ont été demandées sur cette base et rappelle que la CAF subventionne à hauteur de 10 000 €/enfant sur la globalité du programme. Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la commande de ces équipements et autorise le Président à passer les écritures nécessaires pour le prélèvement sur les dépenses imprévues.

- Demande d'investissement du Relais Assistantes Maternelles :

Le R.A.M. souhaiterait investir dans du petit matériel permettant un meilleur accueil des enfants lors de ses animations (*chaises, réhausseurs de chaises, etc...*). Ces dépenses représentent environ la somme de 671 € et la CAF pourrait subventionner cet équipement à hauteur de 60 %, il resterait à charge de la CODECOM la somme d'environ 269 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette demande, charge le Président de l'acquisition de ce matériel et l'autorise à demander une subvention à la CAF 55 et à signer tous les documents nécessaires.

5 – PROJET DE SECOND GYMNASSE INTERCOMMUNAL :

Jacky LEMAIRE rappelle qu'au vu des demandes d'une majorité des communes, des associations sportives et des scolaires, ce dossier était l'un de ses objectifs prioritaires lors du renouvellement de son mandat. Il précise que ce projet avait fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée en 2013 par Julien THIRIET, que la décision fut reportée en Juillet 2013 par manque d'élus présents lors du Conseil Communautaire et qu'à l'approche du renouvellement du Conseil Communautaire, la décision avait été mise en stand-by.

Dimitri THIRION présente les résultats de cette étude :

- État des lieux et diagnostic :

Saturation de l'équipement d'Ancerville et pas d'agrandissement possible

Les salles actuelles sont plus des salles polyvalentes que des gymnases : 2 gymnases à Ancerville, 1 à Cousances (*état vétuste*)

Limitation de création de clubs sportifs sur le territoire

- Choix de la future structure :

Le bureau du 3 Juin dernier a opté pour une structure de taille intermédiaire de 1800 m2 évolutive

- Contexte :
Budget cohérent avec nos moyens (*budget prévisionnel présenté avec simulation de subvention à 50 et 80%*)
Possibilité de partenariats privé (*ARCELOR/SOLAR WALL*) et public (*C.A. Meuse Grand Sud*)
Subventions existantes actuellement : DETR, GIP, Région, CG55 (*si intérêt départemental*), et (*à voir pour CNDS, EDF, EUROPE*)

Après débat, le Conseil Communautaire opte pour la nécessité de cet équipement à 26 voix pour et 1 voix contre (*P. MALAIZE*)

Sur la localisation de cet équipement, 3 sites sont proposés : La Houquette, Stainville, Haironville. Francis Leroux, Maire de Stainville informe les membres du Conseil que, comme cet équipement serait destiné uniquement à notre Communauté de Communes, il pense que le site de Stainville n'est pas opportun car trop excentré sur le territoire. Il souhaite donc retirer la candidature de sa commune. Considérant que les enfants d'Ancerville ne se déplaceront pas et que la proximité d'un groupe scolaire engendrerait également des économies si les enfants ne se déplacent pas, les élus votent à main levée : La Houquette : 8, Haironville : 17
Le site d'Haironville est donc retenu.

Le budget prévisionnel a été présenté avec des estimations de 1200 €/m² et 1500 €/m². Si nous voulons avoir une étude au plus près de la réalité, Jacky LEMAIRE propose de faire réaliser un Avant-Projet Sommaire par un bureau d'études. Au rendu de celui-ci, la décision pourra être prise de poursuivre ou non. Mais le choix d'un maître d'œuvre pour l'ensemble du programme, avec validation de chaque phase par le Conseil Communautaire, s'avère tout aussi raisonnable.
A la majorité, le Conseil Communautaire donne son accord et autorise le Président à lancer l'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES :

Dans un souci d'organisation de la prochaine rentrée scolaire, notre CODECOM souhaiterait connaître les communes ou regroupements scolaires qui envisagent de mettre en place un service de repas le mercredi midi.

A ce jour, sont intéressés :

- Brillon en Barrois
- S.I.S. Lisle/Ville
- Cousances les Forges (*continuité du service*)
- Ancerville devrait donner sa réponse à la fin de la semaine
- Le S.I.S. Baudonvilliers/Sommelonne attend la réponse d'Ancerville

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

Prochain Conseil Communautaire prévu le 22 Septembre 2014

